Concours de phototypie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **3 (1891)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

artistiques sont si recherchées, puis l'établissement de photogravure de MM. Lumière, à Lyon, et l'excellente maison H. Besson, à Bâle.

Enfin, n'oublions pas MM. Haake et Albers, de Francfort, J. Brunner, à Winterthur, et deux aimables abonnés, M. le pasteur Maury et notre correspondant distingué, M. Joachim Basto, de Porto.

Qu'ils reçoivent tous ici l'expression de notre reconnaissance.

En commençant cette nouvelle année, nous souhaitons que cette précieuse collaboration nous soit continuée ; de notre côté, nous ferons nos efforts pour mériter toujours mieux l'estime et l'appui de nos abonnés.

Il nous a paru utile d'élargir le cadre de cette revue. En la nommant désormais *Revue de photographie* nous ne lui enlevons nullement son caractère de *Revue suisse*, c'est-à-dire qu'elle demeure l'organe des sociétés du pays où elle est née, mais nous indiquons ainsi que son horizon s'élargit et que désormais elle continuera mieux encore que par le passé à rendre compte de tout ce qui touche au développement de la photographie.

CONCOURS DE PHOTOTYPIE

Nous publions dans ce numéro-ci les dernières planches de notre concours de phototypie. D'autres concurrents qui s'étaient cependant inscrits ont, au dernier moment, renoncé à entrer dans la lice. Nous ignorons les motifs de cette détermination. Ce sont MM. Thomas et Ce, à Barcelone.

Nos abonnés ont présentement à voter sur les œuvres de

quatre concurrents qui sont MM. Sinsel, Dorn et Ce, à Leipzig, J. Royer, à Nancy (planches du n° 11), F. Thévoz et Ce, à Genève, et J. Brunner, à Winterthour (les planches de ce numéro-ci.) Nous rappelons une dernière fois, que c'est un concours de reproduction, ou si l'on veut de tirage, et non pas un concours d'art. Ce n'est ni le choix du cliché, ni la beauté du sujet qu'il faut récompenser, c'est la perfection du procédé avec lequel le cliché de gélatine bichromatée a été fait, puis imprimé sur papier. Le bulletin de vote qui est à l'entrée de ce fascicule devra être rempli, conformément aux instructions qu'il renferme, affranchi, et mis à la poste. Le dépouillement se fera par les soins de M. le directeur de la *Revue*, assisté de M. le président de la Société des photographes suisses et de M. le président de la Société genevoise de photographie. Le premier prix consistera en une médaille d'or, le second en une médaille de vermeil, le troisième en une médaille d'argent. Le numéro de mars contiendra les détails du vote et le nom des lauréats. Nous aurions voulu les publier dans notre numéro de février, mais l'éloignement de plusieurs de nos abonnés nous oblige à retarder cette communication.

Société genevoise de photographie [1].

Séance du jeudi 30 octobre 1890.

Présidence de M. H.-C. Nerdinger, président.

M. Maurice Bucquet, président de la Société versaillaise de photographie et secrétaire général du Photo-Club de Paris, est nommé membre correspondant.

MM. Ch. Alexy, Dr Batault, H. Bazin, Dr Burckhardt,

[1] Les procès-verbaux qui suivent nous ayant été remis tardivement, nous avons été contraint de les abréger.